



## Financement et exécution du budget programme 2022-2023

### Compte rendu des gains d'efficacité opérationnelle

#### Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté les informations contenues dans les rapports sur le financement et l'exécution du budget programme 2022-2023<sup>1</sup> et sur les gains d'efficacité opérationnelle.<sup>2</sup> Il a indiqué que, si le niveau de financement global du budget programme 2022-2023 était bon au 30 mars 2022, une analyse détaillée laisserait voir des résultats programmatiques moins bien financés.
2. Le Comité a pris note des rapports et du niveau de détail présentés et s'est félicité du fait que les informations soient communiquées plus fréquemment grâce au portail Web sur le budget programme, qui est désormais mis à jour mensuellement. Dans le même temps, il s'est interrogé sur le niveau de financement moindre de certaines fonctions essentielles, en particulier en ce qui concerne les situations d'urgence, et a noté avec inquiétude que l'OMS continuait de dépendre de contributions volontaires pour plus des trois quarts de son financement.
3. Le Comité a fait référence au rapport du Groupe de travail sur le financement durable,<sup>3</sup> et en particulier à l'incidence potentielle de la recommandation du Groupe de travail relative à l'augmentation des contributions fixes étalée sur les prochains exercices biennaux. Toutefois, il a noté qu'il faudrait démontrer aux États Membres que leur argent est bien employé et envisager d'autres mesures visant à améliorer la responsabilité et la transparence.
4. En réponse à des questions sur l'allocation des ressources, le Secrétariat a indiqué que la situation telle qu'elle était présentée dans le rapport sur le financement et l'exécution du budget programme 2022-2023 était appelée à s'améliorer au cours de l'exercice biennal, car de nombreux accords étaient d'abord enregistrés au niveau du Siège avant d'être répartis par la suite. Le Secrétariat a fait valoir que, bien que i) des fonds plus souples qu'au cours de l'exercice biennal précédent aient été alloués aux bureaux régionaux et ii) que le Comité de l'allocation des ressources ait alloué 80 % des fonds

---

<sup>1</sup> Document A75/27.

<sup>2</sup> Document A75/7.

<sup>3</sup> Document A75/9.

thématiques disponibles aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, il n'appartenait pas au Secrétariat de modifier l'allocation des contributions volontaires à objet fortement désigné.

5. Le Secrétariat a remercié les États Membres et en particulier ceux qui avaient fourni des contributions plus souples, en ayant recours à des accords plus longs, et a souligné qu'il continuait de travailler à l'élargissement de la base de donateurs pour le budget de base et de suivre ce qui se faisait à l'extérieur pour la mobilisation des ressources dans son ensemble.

6. Le Comité et le Secrétariat ont fait part de leur point de vue selon lequel un financement plus durable contribuerait à remédier à la situation de financement inégal, à régler un aspect important du renforcement des gains d'efficacité – dont un exemple portait sur la gestion de milliers de petits dons – et à mettre l'accent sur la responsabilité financière et sur une approche fondée sur l'optimisation des ressources.

7. En réponse aux questions du Comité concernant la méthode utilisée pour calculer les gains d'efficacité, le Secrétariat a indiqué travailler en coordination avec le groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il était un membre actif. En outre, il a précisé que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas encore publié cette méthodologie. Par ailleurs, le Secrétariat a souligné que la notion d'optimisation des ressources était appliquée dans tous les domaines programmatiques, même si cela ne se traduisait pas nécessairement par une diminution des dépenses. Il a été dit qu'à ce jour, les gains d'efficacité étaient principalement utilisés dans les domaines où ils avaient été réalisés. Enfin, la baisse des dépenses résultant de l'évolution de la situation du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) n'apparaissait pas comme des gains d'efficacité dans le rapport.

## **RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A75/27 et A75/7. Il a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, et compte tenu des contraintes de l'actuel modèle de financement :

- a) de poursuivre les efforts visant à améliorer la répartition des ressources entre les bureaux principaux et aux trois niveaux de l'Organisation, ainsi que de rendre compte de cette répartition ;
- b) de faire rapport aux États Membres sur les efforts entrepris ;
- c) de renforcer les mécanismes de responsabilisation existants pour les fonds ainsi mis à disposition à tous les niveaux.

= = =